



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8735^e séance

Jeudi 27 février 2020, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Mpanyane
	Allemagne	M. Licharz
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Soemirat
	Niger	M. A Barry
	République dominicaine	M. Morrison González
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais présenter au Conseil de sécurité un exposé en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

En application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, de tenir, à l'intention du Conseil de sécurité, cette séance d'information qui porte sur la période allant du 26 octobre 2019 au 27 février 2020.

Il s'agit de mon premier exposé depuis l'adoption, le 15 novembre 2019, de la résolution 2498 (2019), dans laquelle le Conseil a rassemblé et rationalisé les dispositions relatives à l'embargo sur les armes, imposé une interdiction des composants d'engins explosifs improvisés et renouvelé le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie jusqu'au 15 décembre 2020. À la suite de l'adoption de la résolution, le Secrétaire général a nommé cinq membres du Groupe d'experts le 16 décembre 2019, et la sixième experte a été nommée le 13 janvier.

Lors des premières consultations qu'il a tenues cette année, le 17 janvier, le Comité a rencontré les membres du Groupe d'experts sur la Somalie pour s'informer de leurs priorités pour 2020. À cet égard, la nouvelle Coordinatrice du Groupe d'experts a mis en avant l'attention accrue portée aux sources de revenus des Chabab, qui s'inscrit dans la droite ligne des dispositions du paragraphe 1 de la résolution 2498 (2019). Elle a également mentionné l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés, l'embargo sur le charbon de bois et la gestion des armes et des munitions comme étant d'autres domaines de priorité du Groupe d'experts. La Coordinatrice a fait valoir que les récentes attaques perpétrées à Mogadiscio et une série d'incidents survenus au Kenya avaient mis en évidence la menace

constante que les Chabab représentent en Somalie et dans la région.

La Coordinatrice a souligné qu'il importait de rétablir une relation de travail constructive avec le Gouvernement fédéral somalien, notamment en permettant à tous les membres du Groupe d'experts de se rendre en Somalie. À cet égard, elle voyait comme une avancée prometteuse sa visite à Mogadiscio début janvier, suite à l'invitation du Conseiller pour la sécurité nationale du Président somalien. Les membres du Comité jugeaient ces premiers échanges encourageants. Ils considéraient, à l'instar de la Coordinatrice, que les priorités du Gouvernement fédéral somalien cadraient bien avec celles figurant dans le mandat du Groupe d'experts.

Du 21 au 23 janvier, je me suis rendu à Mogadiscio en ma qualité de Président du Comité, en compagnie de membres du Comité qui m'ont rejoint depuis New York ou par l'intermédiaire de leurs représentations diplomatiques locales et régionales. Le rapport sur ma visite, qui contient des détails sur mes rencontres avec le Président et le Premier Ministre du Gouvernement fédéral somalien, ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs, a été communiqué aux membres du Comité. J'aimerais simplement résumer brièvement mes observations.

Cette visite a été une occasion importante d'aider à mieux faire connaître l'objet et la portée des mesures de sanction, qui visent principalement les Chabab et autres groupes armés, et de recueillir des informations de première main sur leur application. J'espère qu'elle contribuera aussi de manière significative au rétablissement des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts. La Coordinatrice du Groupe d'experts s'est déjà rendue trois fois à Mogadiscio, ce qui est un début encourageant, et j'espère que d'autres membres du Groupe d'experts seront bientôt en mesure de se rendre eux aussi en Somalie. Je pense que cette visite a également été utile aux membres du Comité, en ce qu'elle leur a permis de se familiariser avec l'évolution de la situation sur le terrain dans les domaines politique et humanitaire et sur le plan de la sécurité.

Je note que le Comité joue un rôle constant dans la sensibilisation au régime des sanctions et pour ce qui est de corriger la perception erronée selon laquelle ce régime prend pour cible le Gouvernement fédéral somalien et de faire mieux comprendre la portée des mesures, en particulier la nouvelle interdiction visant les composants d'engins explosifs improvisés. Nous devons

aussi constamment insister sur le fait que le régime des sanctions n'est pas « statique ». Il est régulièrement réexaminé, a évolué au fil des ans pour tenir compte des changements de situation, et il continuera d'évoluer. Le Comité et son groupe d'experts sont des partenaires du Gouvernement fédéral somalien, le but commun étant de parer à la menace du terrorisme et d'endiguer le flux d'armes illégales destinées aux groupes armés non étatiques en Somalie.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu du Groupe d'experts trois rapports actualisés mensuels, dont l'un a été établi en application de la résolution 2441 (2018), et les deux autres en application de la résolution 2498 (2019). Il a également reçu des lettres émanant de deux États Membres, dont l'une faisait part de préoccupations quant aux conclusions du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, le prédécesseur du Groupe d'experts sur la Somalie, et deux autres évoquaient des questions de confidentialité. À ce jour, le Comité a répondu à deux des trois lettres.

Je conclurai avec des statistiques relatives à l'embargo sur les armes.

Avant l'adoption de la résolution 2498 (2019), le Comité a approuvé une demande de dérogation présentée par le Gouvernement fédéral somalien, en application du paragraphe 7 de la résolution 2111 (2013). Le Comité a également reçu d'un État Membre une notification préalable communiquée en application du paragraphe 4 de la résolution 2142 (2014) et du paragraphe 14 de la résolution 2444 (2018). Après l'adoption de la résolution 2498 (2019), le Comité a reçu du Gouvernement fédéral somalien quatre notifications préalables communiquées en application des paragraphes 11 et 13 de ladite résolution, et a également reçu au sujet de l'une d'entre elles une notification préalable communiquée par l'État Membre fournisseur, en application du paragraphe 14 de la même résolution. Le Comité a en outre reçu trois notifications préalables communiquées par un État Membre fournisseur et une organisation internationale, en application du paragraphe 17 de la résolution 2498 (2019).

Enfin, le Comité a reçu un exemplaire du rapport semestriel du Gouvernement fédéral somalien au Conseil de sécurité, présenté en application du paragraphe 35 de la résolution 2498 (2019), sur la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement de ses forces de sécurité et le statut des forces régionales et des milices.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre exposé cet après-midi.

Le régime de sanctions concernant la Somalie représente un effort conjoint déployé par la Somalie et ses partenaires internationaux pour contrer les plus grandes menaces à la paix et à la sécurité en Somalie et pour appuyer la réforme à long terme du secteur de la sécurité. La nature partielle de cet embargo signifie que le Gouvernement fédéral somalien peut avoir accès au matériel et à la formation nécessaires pour lutter contre le fléau des Chabab. Nous nous félicitons vivement de l'appui fourni par les membres du Conseil à cet égard. Nous condamnons avec force les attaques incessantes des Chabab, qui font des victimes en Somalie et au-delà. À ce stade, je voudrais rendre hommage au courage des hommes et des femmes des forces armées somaliennes et de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Nous saluons la récente coopération du Gouvernement fédéral somalien avec le Groupe d'experts et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, notamment les réunions constructives avec la nouvelle Coordonnatrice du Groupe, ainsi que la visite effectuée par le Comité en janvier 2020, sur laquelle un exposé vient de nous être présenté. Nous espérons que cette coopération va se poursuivre avec l'appui de la communauté internationale afin que les progrès puissent se poursuivre dans le renforcement de la stabilité et de la sécurité à long terme en Somalie, et nous attendons avec impatience que les autres membres du Groupe se rendent en Somalie dans un avenir proche.

Nous sommes actuellement à un stade critique de l'avenir à long terme de la sécurité de la Somalie. Ensemble, nous pouvons nous attacher à endiguer les flux d'armes et de composants d'engins explosifs improvisés, ainsi que les financements illicites destinés aux Chabab et à d'autres groupes armés qui menacent la stabilité de la Somalie. Nous réclamons également que, dans le cadre du régime de sanctions contre la Somalie, en particulier celles proposées en octobre 2019, les désignations individuelles fassent l'objet de nouveaux accords. Ces inscriptions sur les listes sont un élément

important pour garantir que le régime de sanctions ait un impact.

La Somalie et les membres de la communauté internationale qui la soutiennent devront, dans les années qui viennent, s'atteler à mener à bien la tâche titanesque consistant à garantir le transfert aux Somaliens des responsabilités en matière de sécurité. Le Royaume-Uni continuera de se tenir fermement aux côtés de la Somalie, de l'ONU et des partenaires régionaux dans le cadre de ces efforts.

M. Licharz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre exposé. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter de la visite que vous avez dirigée en Somalie en janvier. Je voudrais aussi remercier le représentant de la Somalie pour son appui en vue de coordonner et de faciliter cette visite.

L'Allemagne réitère que les sanctions sont un instrument indispensable qui contribue à la stabilisation de la Somalie, à l'édification de l'État et à la consolidation de la paix, renforçant aussi par là-même la stabilité régionale. À cet égard, la visite sur laquelle un exposé vient de nous être présenté a été extrêmement importante, notamment en ce qu'elle a aidé toutes les parties à bien comprendre en quoi consiste le régime de sanctions en place.

Je voudrais dire clairement que l'embargo sur les armes a pour objet de soutenir le Gouvernement et de renforcer sa capacité d'assurer la sécurité. L'objectif de ces sanctions est de lutter contre les Chabab. La nouvelle interdiction des composants d'engins explosifs improvisés réduira notamment la capacité des Chabab de fabriquer des explosifs artisanaux. Il importe maintenant au plus haut point que cette disposition soit effectivement mise en œuvre, en particulier par les États voisins.

Nous entendons souvent dire que les sanctions ne sont pas une fin en soi. Dans le même temps, il reste vrai que les sanctions adoptées visaient un objectif particulier. Et tant que cet objectif ne sera pas atteint, elles devront rester en place.

Dans l'intervalle, l'Allemagne reste prête à aider le Gouvernement somalien à renforcer ses capacités, par exemple, pour mieux enregistrer les armes légères et de petit calibre et surveiller leur utilisation. Nous sommes également disposés à continuer d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, je pense que d'importants progrès ont été enregistrés. Un exemple en est l'enregistrement biométrique de presque

tous les membres des forces de sécurité, un processus toujours en cours. De tels développements peuvent donc permettre d'envisager ultérieurement de lever certaines des sanctions en place.

Nous continuons d'appuyer pleinement les travaux du Groupe d'experts. Les premières rencontres entre la nouvelle Coordonnatrice et les autorités somaliennes sont encourageantes, mais la coopération doit maintenant être totalement rétablie. Tous les experts doivent pouvoir avoir accès afin de s'acquitter de leur mandat. La coopération des autorités somaliennes sans conditions préalables est d'une importance cruciale pour l'efficacité de l'instrument de sanctions, qui contribue à la stabilité de la Somalie et au-delà. En tant que Conseil, nous devons défendre le Groupe d'experts pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées au titre de son mandat.

Nous sommes préoccupés par les attaques contre les civils et par la persistance de la violence sexuelle et fondée sur le genre en Somalie. C'est pourquoi nous appelons à nouveau toutes les forces en Somalie à respecter strictement le droit international humanitaire.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour votre exposé riche en informations sur les activités menées par le Comité ces quatre derniers mois.

La Fédération de Russie appuie sans réserve les efforts que déploie Mogadiscio pour instaurer la stabilité politique et socioéconomique dans le pays et pour parer à la principale menace à la sécurité en Somalie, à savoir le groupe terroriste des Chabab.

Nous notons que les embargos sur les armes et le charbon de bois imposés à la Somalie continuent de fonctionner. Ces interdictions se sont révélées un outil assez efficace pour tarir les sources qui alimentent les forces extrémistes et terroristes. Dans le même temps, la levée partielle de l'embargo sur les livraisons d'armes aux forces de sécurité somaliennes a eu un impact positif. Nous sommes favorables à la poursuite de la fourniture d'une assistance multiforme à Mogadiscio afin d'améliorer l'état de préparation opérationnelle de l'armée somalienne et de la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui assurent le plus gros de la lutte contre les terroristes.

L'année dernière, le Conseil a imposé des restrictions supplémentaires à la fourniture de composants d'engins explosifs improvisés au pays.

Nous espérons que la mise en œuvre de ces mesures se fera sans heurt. Toutefois, nous soulignons que nous ne considérons pas les sanctions comme une fin en soi, mais seulement comme un moyen d'aider les autorités somaliennes à instaurer la paix et la stabilité dans leur pays.

En ce qui concerne les relations entre le Comité et son groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien, nous souhaiterions vivement qu'elles reprennent un cours normal. À cette fin, il faut bien comprendre que toutes les préoccupations des autorités somaliennes souveraines doivent être pleinement prises en compte et que si ce n'est pas le cas, il est peu probable, compte tenu de la réalité sur le terrain, que les parties prenantes somaliennes et les forces extérieures jugent nécessaire de s'en remettre aux autorités centrales. Dans ce cas, tous nos efforts visant à fournir une assistance politique, économique et humanitaire seront vains. Le Gouvernement fédéral somalien ne doit pas avoir l'impression que le Conseil de sécurité n'est pas objectif. À cet égard, nous nous félicitons de votre visite en Somalie en janvier dernier, Monsieur le Président, ainsi que des premiers contacts établis avec la Coordinatrice du Groupe d'experts à Mogadiscio. Nous sommes convaincus qu'avec l'aide du Groupe d'experts, dont la composition a été renouvelée, nous pourrions, ensemble, tourner la page et nouer des relations constructives avec nos partenaires somaliens.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie de son exposé sur les travaux du Comité des sanctions et sur la récente visite sur le terrain qu'il a effectuée en Somalie en janvier. Cette visite démontre clairement la détermination de la communauté internationale et de l'ONU à continuer d'aider la Somalie à instaurer la stabilité et le développement et à s'engager dans la phase de reconstruction.

Nos délégations estiment que les sanctions ne sont pas une fin en soi et qu'elles doivent être un moyen d'aider et d'appuyer les efforts de stabilisation du Gouvernement somalien. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Gouvernement fédéral somalien pour sa détermination à organiser des élections dans les

délais prévus. Nous voudrions donc lancer un appel à toutes les parties somaliennes pour qu'elles placent les intérêts du pays au-dessus de toute autre considération et pour qu'elles s'engagent pleinement dans un dialogue constructif afin de promouvoir un véritable consensus sur l'édification d'un État somalien inclusif.

Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'apporter un appui sans faille au Gouvernement fédéral somalien afin de lui permettre d'organiser les élections dans les délais fixés, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives au peuple somalien pour jeter les bases de la stabilité et de la reconstruction.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'important exposé que vous avez présenté en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Je réaffirme notre appui à votre direction du Comité et aux travaux que vous menez en tant que Président. Je voudrais partager plusieurs observations à cet égard.

Tout d'abord, nous saluons les efforts que vous déployez en tant que Président pour contribuer au rétablissement des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts. Comme nous l'avons dit à de précédentes occasions, le dialogue et la coopération entre la Somalie et le Groupe d'experts, sur la base du respect mutuel, sont essentiels pour que le Groupe d'experts puisse s'acquitter de son mandat avec succès. Nous encourageons la poursuite des activités d'établissement de la confiance entre le Gouvernement somalien et le Groupe d'experts et nous jugeons encourageantes les activités et la visite récentes à Mogadiscio de la Coordinatrice du Groupe d'experts.

Deuxièmement, l'Indonésie continue d'appuyer les axes d'action prioritaires du Groupe pour 2020. Comme nous l'avons déclaré à la séance sur la Somalie cette semaine (voir S/PV.8731), nous sommes préoccupés par la menace permanente que posent les Chabab. Nous nous félicitons en particulier de l'attention accrue portée à leurs sources de revenus. Nous attendons avec impatience que des recommandations concrètes soient formulées pour priver effectivement les Chabab de leurs sources d'armes et de financement.

Troisièmement, nous estimons qu'il faut continuer de sensibiliser l'opinion publique à l'objectif du régime de sanctions. Nous sommes d'accord avec le Président lorsqu'il dit que le régime de sanctions n'est pas figé; il

doit être utilisé uniquement comme un moyen d'appuyer une stratégie politique et un processus de paix plus larges. C'est pourquoi il doit être assorti d'un calendrier clair, transparent et mesurable. Nous tenons à rappeler que son objectif ultime est d'appuyer, de garantir et de maintenir la sécurité et la stabilité en Somalie.

Je réaffirme la solidarité de l'Indonésie avec la Somalie s'agissant de parvenir à une paix et à une stabilité à long terme, ainsi que notre respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre exposé sur les travaux que vous avez récemment menés en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Je me félicite également de votre récente visite en Somalie.

Ces derniers mois, le Gouvernement fédéral somalien a amélioré ses relations et ses contacts avec le Comité des sanctions et le Groupe d'experts. Les progrès réalisés sont encourageants. Il est très important que le Comité des sanctions et le Groupe d'experts maintiennent la confiance et la coopération avec le Gouvernement fédéral somalien, car cela influe sur l'efficacité des mesures pertinentes du Conseil de sécurité. La Chine encourage le Groupe d'experts à continuer de mettre à profit ses atouts particuliers, à solliciter une plus grande contribution de la Somalie et des pays et organisations de la région, à fournir une assistance constructive fondée sur les besoins et à répondre en temps voulu aux questions qui intéressent la Somalie.

Le Comité des sanctions est un outil important dont dispose le Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Il doit mieux cibler ses travaux et accorder une attention accrue aux questions critiques touchant la sécurité régionale, aider la Somalie à lutter efficacement contre les forces terroristes, telles que les Chabab et l'État islamique d'Iraq et du Levant, et aider le Gouvernement somalien à renforcer ses capacités en matière de gouvernance et de sécurité.

Enfin, la Chine rappelle que les sanctions ne sont pas une fin en soi mais un moyen, et qu'elles doivent contribuer au règlement politique des questions pertinentes. Les sanctions doivent être ajustées en temps utile à la lumière de l'évolution de la situation et, à terme, levées.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le

Président, de l'exposé que vous avez présenté en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien, ainsi que sa récente coopération constructive avec le Groupe d'experts, et nous ne doutons pas qu'ils poursuivront leurs efforts de collaboration.

Nous appuyons le rôle important que jouent le Comité des sanctions sur la Somalie et le Groupe d'experts dans l'exécution de leurs fonctions et mandats en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier leur rôle central dans la supervision de la mise en œuvre du régime de sanctions à l'égard de la Somalie. Nous tenons à souligner que le Comité doit examiner en détail les recommandations spécifiques, avec l'aide du Groupe d'experts, afin de garantir la pleine application des mesures de sanctions proposées par le Conseil.

Comme l'a indiqué le Président, le Comité doit également prêter attention aux aspects pratiques de la situation en Somalie, notamment aux préoccupations et demandes légitimes du Gouvernement fédéral somalien. À cet égard, il doit s'assurer que les mesures de sanction sont correctement ciblées et ne nuisent pas au renforcement des capacités ni à d'autres plans nationaux de développement. Nous estimons qu'il faut tenir compte de la nécessité d'atténuer toute perception erronée des mesures de sanction. Dans le même temps, le Comité et le Groupe d'experts doivent rester très attentifs à la situation sur le terrain et apporter les ajustements nécessaires au régime de sanctions, le cas échéant.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre exposé, ainsi que de la façon dont vous dirigez les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, notamment de votre organisation d'une visite à Mogadiscio le mois dernier. L'Estonie a participé à cette visite et l'a trouvée très utile. Nous voudrions souscrire à ce que vous avez dit et nous espérons nous aussi que, grâce à cette visite, le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts pourront rétablir leurs relations.

Compte tenu de leur objectif commun d'endiguer la menace du terrorisme, nous pensons que le Groupe d'experts est un partenaire naturel pour les autorités somaliennes. L'Estonie appuie sans réserve les priorités du Groupe d'experts pour 2020, en particulier l'attention accrue accordée aux sources de revenus des Chabab, l'interdiction des composants entrant dans la fabrication

d'engins explosifs improvisés, l'interdiction du charbon de bois et la gestion des armes et des munitions. Les priorités du Groupe d'experts sont étroitement liées aux priorités des autorités somaliennes, car elles visent dans les deux cas à bâtir une Somalie pacifique et stable.

Il importe de rappeler que le régime de sanctions est en place dans l'unique but d'aider les autorités somaliennes à stabiliser la Somalie. Il prévient notamment le trafic d'armes illégales, empêche les Chabab de se procurer des armes et tarit leurs sources de revenus. Il aide les autorités somaliennes à renforcer la réforme du secteur de la sécurité et les capacités en matière de gestion des armes et des munitions. Il convient également de noter que le régime de sanctions comprend des procédures de notification et d'exemption, qui permettent aux autorités somaliennes de se procurer le matériel nécessaire pour leurs forces de défense et de sécurité.

Beaucoup a été fait depuis le dernier exposé du Président, notamment l'adoption de la résolution 2498 (2019), qui a consolidé et rationalisé les dispositions de l'embargo sur les armes et imposé une interdiction des composants d'engins explosifs improvisés, preuve que le régime de sanctions est conçu de manière à fournir une aide aussi efficace que possible aux autorités somaliennes dans des circonstances en évolution constante. Le régime de sanctions est un outil qui contribue à transformer la Somalie.

L'Estonie tient à féliciter le Gouvernement fédéral somalien des progrès accomplis, notamment dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Nous nous félicitons également que la Coordinatrice du Groupe se soit déjà rendue trois fois en Somalie, et nous encourageons les autorités somaliennes à ouvrir l'accès à tous les membres du Groupe, car ce n'est qu'à ce moment-là que le Groupe pourra commencer ses importants travaux.

L'Estonie espère qu'en 2020, le Conseil, le Comité 751, le Groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien travailleront de concert et de bonne foi pour réaliser leur vision commune de paix et de stabilité à long terme en Somalie.

M. Michon (France) : Monsieur le Président, je souhaiterais vous remercier pour votre exposé et aussi pour votre visite à Mogadiscio et vous réitérer le plein soutien de la France à votre mission.

Je voudrais revenir sur trois points.

Mon premier point porte sur l'embargo sur les armes, qui demeure un outil crucial pour avancer vers une paix durable en Somalie. Cet embargo limite en effet les trafics d'armes et de munitions à destination de la Somalie et il empêche les groupes terroristes de se fournir en armes et en munitions. Cet embargo permet également d'accompagner les autorités fédérales somaliennes dans leurs efforts pour réformer le secteur de la sécurité et pour améliorer leurs capacités en matière de gestion des armes et des munitions, tandis que les procédures de notification et d'exemption leur permettent d'obtenir les équipements nécessaires à leurs forces de défense et de sécurité.

Mon second message porte sur la lutte contre le financement des Chabab. Pour ce qui nous concerne, nous attendons que le Groupe d'experts commence à travailler, en lien avec le Gouvernement fédéral somalien et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sur l'analyse des sources de revenus des Chabab et sur la cartographie des systèmes de taxation illégaux du groupe terroriste, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2498 (2019) du 15 novembre dernier. Il s'agit d'une tâche complexe mais importante qui contribuera à renforcer notre action collective contre le financement des Chabab, et nous appelons donc tous les États Membres à coopérer pleinement avec le Groupe d'experts sur ce sujet.

Mon troisième et dernier message porte sur la coopération des autorités somaliennes avec le Groupe d'experts, qui a été un sujet difficile au cours des derniers mois. Nous nous félicitons des progrès qui ont été réalisés depuis le début de l'année 2020, avec les trois visites de la nouvelle Coordinatrice du Groupe d'experts à Mogadiscio et les discussions qui se sont engagées sur les thèmes de coopération prioritaires entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts. Nous considérons que ces développements vont dans le bon sens et répondent en partie aux attentes du Conseil. Il est désormais essentiel que tous les experts du Groupe puissent mener leur travail de manière libre et indépendante, via des visites régulières en Somalie, et sur la base du mandat qui a été confié par le Conseil.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre exposé et de vos contributions en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

Les États-Unis sont encouragés par le récent déplacement de la Coordinatrice du Groupe d'experts

en Somalie et sa rencontre avec le conseiller pour la sécurité nationale du Président. Nous espérons que cette visite servira de base au rétablissement du partage d'informations importantes ainsi que de relations de travail constructives entre le Comité 751 et le Gouvernement fédéral somalien.

Cette avancée arrive à un moment crucial, alors que la Somalie continue de souffrir de l'insécurité et qu'elle est confrontée à d'importants problèmes humanitaires. Les Chabab, l'État islamique en Somalie et d'autres acteurs continuent de menacer la paix et la stabilité dans le pays et dans la région environnante. Il est crucial dans le cadre de cette lutte d'interrompre, et à terme d'éliminer, les sources de financement de ces groupes. Le règlement de la question du financement et la lutte contre d'autres menaces reposent sur une coopération étroite entre le Gouvernement fédéral somalien, les partenaires internationaux et les membres du Groupe d'experts.

Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec leurs partenaires et avec les États Membres pour utiliser pleinement le régime de sanctions du Comité 751 concernant la Somalie et réduire la capacité des Chabab à mener des attaques. Cela suppose de fournir une aide technique pour lutter contre le financement du terrorisme, de contribuer à contrer la menace des engins explosifs improvisés, et de renforcer les capacités pour aider les forces de sécurité somaliennes à sécuriser et à gérer correctement leurs stocks d'armes classiques.

Les États-Unis continuent d'appuyer l'embargo sur les armes en vue d'empêcher les Chabab et d'autres acteurs de se procurer des armes et du matériel connexe. Nous soulignons que l'embargo sur les armes n'empêche par le Gouvernement fédéral somalien d'obtenir le matériel militaire dont il a besoin; l'embargo suppose simplement que les livraisons d'armes suivent la procédure de notification prévue pour garantir la transparence et le traçage.

L'application effective du régime de sanctions en vertu de la résolution 751 (1992) exige que le Comité agisse rapidement pour nommer les individus visés. Lorsque les États Membres identifient et nomment des individus impliqués dans le trafic d'armes et le commerce illicite de charbon de bois, le Comité doit donner suite rapidement. Nous exhortons les États Membres qui ont imposé des restrictions à les lever immédiatement afin que ces individus puissent être dûment sanctionnés.

Enfin, nous demandons instamment aux États Membres d'appuyer les mesures adoptées par le Comité ainsi que la nomination de personnes qui pourraient faire l'objet de sanctions et de mettre pleinement en œuvre la résolution 2498 (2019), qui énonce les dispositions de l'embargo sur les armes et, fait important, interdit les composants d'engins explosifs improvisés. Nous devons continuer de travailler de concert et utiliser tous les outils disponibles pour garantir la paix et la stabilité en Somalie et dans la région afin de bâtir un avenir meilleur pour tous les Somaliens.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de m'adresser une nouvelle fois aux membres du Conseil de sécurité et je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, de votre visite à Mogadiscio le mois dernier, durant laquelle vous avez pu vous rendre compte par vous-même des progrès accomplis sur le terrain. Je vous remercie également de votre exposé.

Mon objectif aujourd'hui est triple. Premièrement, je vais présenter les vues de mon gouvernement concernant les menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans mon pays. Deuxièmement, je rendrai compte des efforts importants qu'entreprend mon gouvernement pour lutter contre ces menaces. Troisièmement, je parlerai au Conseil de notre collaboration avec le Groupe d'experts sur la Somalie.

En ce qui concerne les menaces existantes et émergentes en Somalie, ce sont les Chabab qui continuent de poser la menace la plus grave pour la Somalie et pour l'ensemble de la région. Ils ont toujours les capacités et le réseau nécessaires pour faire entrer discrètement des véhicules piégés destinés à des attentats-suicides et des voitures piégées dans la capitale, comme l'ont montré les récents incidents de sécurité sur place, notamment l'attaque commise le 28 décembre dernier près du carrefour « Ex-control Afgooye » et l'attentat à la voiture piégée à un point de contrôle sur la route Makkah al-Mukarramah (La Mecque) à Mogadiscio le 8 janvier. Dans le même temps, ce groupe terroriste conserve son influence dans certaines parties de la Somalie grâce à ses techniques d'extorsion et d'intimidation généralisées et à la propagande.

Le Gouvernement fédéral somalien reste fermement attaché à la mise en œuvre du plan de transition, qui s'appuie sur l'idée d'une approche globale en matière de sécurité. Le Gouvernement reconnaît que des efforts complémentaires en matière de réforme du secteur de la sécurité, conjugués à des opérations militaires efficaces et à la mise en place d'initiatives de stabilisation, sont des conditions préalables pour consolider les progrès dans la mise en œuvre du plan de transition.

Le Plan badbaado, dans le Bas-Chébéli, est la préoccupation centrale du Gouvernement à la suite des opérations militaires réussies durant lesquelles des opérations militaires conjointes ont permis à l'Armée nationale somalienne et à la Mission de l'Union africaine en Somalie de récupérer plusieurs zones stratégiques. Depuis février 2019, l'Armée nationale somalienne a acquis 9 704 soldats, dont 1 023, déployés au sein de la brigade du 14 octobre, ont participé directement à la reprise de certaines zones dans le Bas-Chébéli, à savoir Sabiid, Caanoole, Aw Dheegle et Bariirre. Jusqu'à présent, 2 000 miliciens ont été intégrés dans les forces de Galmudug et 374 dans les forces du Hirshébéli, sur la base des cadres politiquement négociés pour le Hirshébéli et Galmudug. En outre, ces efforts du Gouvernement fédéral somalien ont permis la réintégration du premier bataillon de 550 soldats des unités existantes de l'Armée nationale somalienne. L'offensive soutenue contre les terroristes des Chabab illustre les capacités croissantes des forces de sécurité somaliennes et, pour peu que les conditions soient favorables, ces dernières sont capables de mettre efficacement en œuvre le plan de transition et d'assurer la sécurité et la justice.

Le Gouvernement fédéral somalien a fait des progrès considérables dans le renforcement des capacités institutionnelles des forces nationales de sécurité somaliennes afin de promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice ainsi que d'améliorer la qualité et la mise en œuvre de la gouvernance. En 2019, entre autres grands objectifs atteints par l'Armée nationale somalienne, sous la supervision du Ministre de la défense, il y a eu l'achèvement de l'enregistrement biométrique des membres de ses forces, l'élaboration de directives pour la gestion financière et les achats des forces armées nationales somaliennes, la création d'un système efficace et efficient de gestion des rations ainsi que l'examen de domaines clefs tels que le personnel, la logistique et les finances. Le soutien logistique apporté aux forces nationales somaliennes par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie a également été rationalisé.

La Police somalienne a aussi démontré son potentiel en appuyant les opérations militaires et en consolidant les acquis dans les zones reconquises.

Les 100 premiers agents de police des Darwich ont été déployés dans le Bas-Chébéli pour aider à tenir les zones libérées et prêter main forte à l'acheminement de l'aide humanitaire, permettant ainsi aux forces nationales somaliennes de mener leurs opérations de l'avant. Le Gouvernement fédéral somalien a l'intention d'accélérer les efforts de constitution des forces pour tenir les zones reprises en vue de créer un environnement propice aux activités de stabilisation et à l'instauration de l'état de droit.

Le 30 décembre 2019, 385 nouvelles recrues de la police de l'État du Sud-Ouest ont obtenu leur diplôme et doivent être déployées dans le Bas-Chébéli, selon le nouveau modèle de police convenu en 2016 par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération. Le 13 février, 300 autres élèves agents de police des Darwich sont sortis diplômés de l'école de police général Kahiye et sont maintenant prêts à être déployés. L'objectif du Gouvernement fédéral somalien est de former 1 750 agents de police des Darwich en vue de leur déploiement en 2020. Pour la seule année 2019, la Police somalienne a formé au total 3 212 nouveaux agents.

Outre les activités de renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en cours, le Gouvernement fédéral somalien a poursuivi ses efforts pour créer les conditions nécessaires à la consolidation de la gouvernance locale, de la réconciliation et de l'état de droit, entre autres mesures de stabilisation. Pour appuyer la coordination des activités de stabilisation dans les zones nouvellement libérées grâce aux opérations militaires dans le Bas-Chébéli, une équipe spéciale interministérielle, composée des Ministres de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, de la défense, de la justice et des affaires judiciaires, de la sécurité intérieure, de la santé, de l'information, et des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, a été constituée et se concentre sur la nécessité d'assurer des démarches cohérentes et fondées sur les conditions sur place pour les activités de stabilisation.

Si la mise en œuvre du plan de transition est en cours, l'existence d'éléments armés qui ne font pas encore partie des forces fédérales ou des forces des États membres de la fédération pose un risque pour la stabilité. Des efforts d'intégration sont en cours pour incorporer les milices dans les forces, comme le prévoit le plan de transition. Cependant, intégrer les membres des milices

nécessité des ressources financières considérables, du matériel, une formation et d'autres mesures, telles que la démobilisation des personnes non actives et la réintégration des civils. Le Gouvernement fédéral somalien continue de renforcer la gestion des armes et des munitions pour les forces de sécurité somaliennes. Il a amélioré les capacités de stockage et entrepris le marquage et l'enregistrement systématiques des armes ainsi que des efforts pour saisir les données relatives aux armes distribuées.

En ce qui concerne le Groupe d'experts sur la Somalie, notre objectif est d'engager et de maintenir une relation de travail constructive avec le Groupe et de coopérer pour déterminer la façon de contrer les menaces posées à la sécurité par le financement du terrorisme, la circulation d'armes illégales et le commerce illicite du charbon de bois en Somalie, tout en aidant à mieux comprendre la stratégie des Chabab en matière d'utilisation des engins explosifs improvisés. Ces derniers mois, le Gouvernement fédéral somalien a eu plusieurs réunions avec la Coordonnatrice du Groupe d'experts, en vue d'améliorer les relations. Toutefois, nous n'avons pas pu convenir d'une marche à suivre, car nos priorités ne sont pas encore alignées et nos préoccupations ne sont toujours pas prises en compte.

Comme les membres du Conseil le savent, le Groupe d'experts, ou le Groupe de contrôle pendant le mandat précédent, a formulé des allégations non avérées contre certaines personnes au sein et en dehors du Gouvernement. Ces allégations ont nui à nos relations et ont gravement terni la réputation de plusieurs personnes. Nous savons que la meilleure pratique pour le contrôle d'un embargo sur les armes imposé par l'ONU est d'élaborer des rapports basés sur des données factuelles avec un degré de preuve exigé, mais cette démarche n'a pas été suivie pour des incidents récents. Nous demandons donc une fois de plus qu'un mécanisme fiable soit mis en place pour remédier aux cas où des allégations sont faites à tort. Le Conseil doit également veiller à ce que tous les efforts nécessaires soient faits en temps utile pour que des enquêtes complètes soient menées en cas de faute par le Groupe d'experts, conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement fédéral somalien est convaincu que tout sera mis en œuvre pour renforcer et améliorer l'application du principe de responsabilité et l'obligation de rendre des comptes en matière de déontologie, notamment par l'application de directives concernant la politique générale et la pratique et par le renforcement

des capacités d'enquête. Nous ne doutons pas que ces efforts continueront à améliorer la sensibilisation et que les violations feront l'objet d'enquêtes et de mesures rapides afin que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes en cas de manquements persistants, garantissant ainsi une coopération pleine et entière entre le pays hôte et le Groupe d'experts.

En conclusion, la Somalie continue d'être confrontée à des défis multidimensionnels et à des priorités concurrentes. Le Gouvernement fédéral somalien lutte contre une insurrection et, simultanément, met en place des institutions solides et stables conformément au dispositif national de sécurité et au Plan de transition pour la Somalie. Le manque de ressources et la souplesse logistique restent les principales difficultés pour s'adapter à l'évolution des stratégies opérationnelles des insurgés. Le renforcement des mécanismes de partage des renseignements et la planification conjointe sont une priorité pour le Gouvernement fédéral somalien et un élément central des opérations conjointes visant à reprendre les zones restant sous le contrôle des Chabab.

À cet égard, le Gouvernement fédéral somalien demande le soutien continu de la communauté internationale dans les domaines susmentionnés afin d'endiguer efficacement la menace des Chabab et d'instaurer une paix et une stabilité durables en Somalie et dans la région. Or les sanctions continuent d'être imposées à la Somalie sans que leur efficacité ait été correctement évaluée. Nous voulons donc une nouvelle fois indiquer officiellement que nous souhaitons la levée complète de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, qui n'est pas limité dans le temps ni assorti de critères de référence clairement définis ou vérifiables.

Enfin, mon gouvernement reste mobilisé sur les questions importantes qui ont été débattues aujourd'hui, et je demande au Conseil de soutenir le maintien de nos relations de travail constructives à l'avenir.

Sur instruction de mon gouvernement, je voudrais porter à l'attention du Conseil une question urgente qui constitue une grave menace contre notre paix et notre sécurité. Le Gouvernement fédéral somalien a épuisé tous les moyens diplomatiques pour faire en sorte que le Gouvernement kényan s'abstienne de toute action qui menace les relations historiques entre nos deux nations et la coopération économique, politique et en matière de sécurité qui existe depuis longtemps entre nos deux gouvernements et nos citoyens.

La Somalie estime que la meilleure garantie de succès pour notre région est plus de coopération et moins d'ingérence. Or, le Kenya continue d'être régulièrement une force déstabilisatrice en Somalie, ce qui contredit et annule sa participation à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

L'ingérence éhontée du Kenya dans les affaires intérieures somaliennes constitue une violation flagrante de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie. En outre, les incursions constantes du Kenya dans les zones frontalières somaliennes portent clairement atteinte à notre stabilité et à notre souveraineté. Les progrès que nous avons acquis de haute lutte, avec l'aide de la communauté internationale, sont aujourd'hui compromis par l'action négative et contraire à la paix du Gouvernement kényan. Ces actes de déstabilisation ont non seulement une incidence négative sur la Somalie, mais sont également contraires à l'objectif d'une paix régionale et mondiale et constituent une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui stipule :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Le Gouvernement fédéral somalien condamne fermement ces violations flagrantes et réaffirme qu'il prendra toutes les mesures nécessaires au titre de la responsabilité qui lui incombe de défendre l'inviolabilité, la souveraineté et l'unité de la Somalie, conformément à la Constitution de notre pays, ainsi qu'au droit international et aux pactes internationaux.

Le Gouvernement kényan poursuit ses tentatives de déstabilisation contre notre pays, malgré nos multiples protestations. Si les agissements susmentionnés ne cessent pas immédiatement, nous invoquerons l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et saisirons le Conseil de sécurité pour dénoncer les violations par le Kenya de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

La séance est levée à 15 h 50.